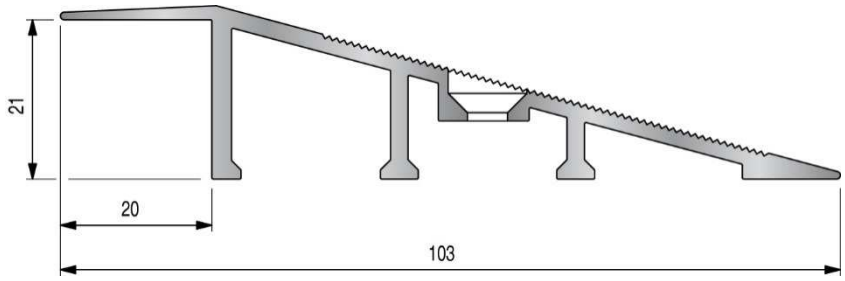
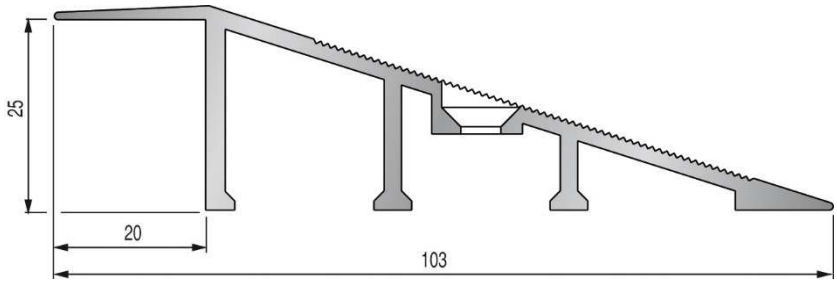
RMP2 - Rampe d’accès à visser

Fiche technique n° 038 / Ind. G

Version du 25/08/2016



RMP2/21



RMP2/25

DESCRIPTIF	Profilés d’arrêt en aluminium brut pour revêtement de sol de 21 ou 25 mm
DOMAINE D’EMPLOI	Usage en intérieur et en extérieur Trafic intense
MATIÈRE	Aluminium brut (nuance 6060 T5)

RÉFÉRENCES

Modèle	***Épaisseur du revêtement***	***Longueur***	***Réf.***
RMP2/21	21 mm	3,00 m	20 62 30
RMP2/25	25 mm		20 62 10

MISE EN ŒUVRE

- Ces profilés sont percés de 6 trous fraisés (entraxe 580 mm, 1er trou à 50 mm).
- Recouper le profilé à la longueur voulue.
- Prévoir l’espace nécessaire à la dilatation du revêtement de sol.
- Repérer les trous sur le sol et percer.
- Insérer les chevilles.
- Positionner le profilé et visser.

DINAC

RMP2 - Rampe d'accès à visser

ENTRETIEN

Utiliser des produits nettoyants neutres.
Avant d'utiliser un produit à base de soude, d'acide ou d'ammoniaque, faire un essai préalable.
Protéger les profilés jusqu'à la fin du chantier.

OPTIONS

Vis à tête plate cruciforme :

- Acier zingué blanc
- Ø 4 x 50 mm
- Boîte de 200 vis
- Réf. 39 53 00



Cheville nylon :

- Ø 6 x 30 mm
- Sachet de 100 chevilles
- Réf. 04 64 30



AVERTISSEMENT
Le montage ou l'utilisation du produit 3M décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent. Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations inclues dans le présent document sont inhérentes au produit 3M concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits 3M ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédures…) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et moyens d'utilisation. Le groupe 3M, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments ne saurait être tenu pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de tout infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits 3M sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société 3M Bricolage et Bâtiment se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.

3M Bricolage et Bâtiment

Siège social : Parc Industriel Ouest – 65 rue de Chambourg – Veyziat – BP 2011 – 01117 Oyonnax Cedex
Tél. +33 (0) 4 74 12 05 10 – Fax +33 (0) 4 74 12 05 12
3mbricolageetbatiment@mmm.com

Site de La Mure : ZI du Marais – CS 30929 – 38350 La Mure d'Isère
Tél. +33 (0) 4 76 81 14 22 – Fax +33 (0) 4 76 30 93 03
3mbricolageetbatiment.pro@mmm.com

Site de Longvic : 3 boulevard de Beauregard – CS 80095 – 21603 Longvic Cedex
Tél. +33 (0) 3 80 54 70 15 – Fax +33 (0) 3 80 54 72 00

Centre Information Clients
N°Cristal 09 69 321 478
APPEL NON SURTAXE
www.3M.fr

Fiches technique disponible en téléchargement sur :
www.dinac.fr > Produits > Fiches techniques